PRÉLÈVEMENT ET MISE SOUS SCELLÉS DES PRODUITS

Missions de l'agent préleveur

1 — PRÉLEVEUR AGRÉÉ

- Être agréer par le CGA
- Définir en amont la date/heure de passage avec le producteur

2 — SÉLÉCTION ET MISE SOUS SCELLÉ

- Sélectionner au hasard dans le stock commercial du candidat les produits inscrits par celui-ci
- Ne pas sélectionner des échantillons choisis par le candidat ou issus de lots non-inscrits au concours

3 — CONFORMITÉ

- **Vérifier impérativement la conformité du produit** (vérifier que le produits à prélever corresponde bien à la catégorie de concours dans laquelle il a été inscrits)
- La quantité disponible lors du prélèvement doit être d'au moins 5 %de la quantité déclarée. Autrement, ne pas mettre sous scellés
- Noter les changements intervenus par rapport au règlement et reporter ces changements à l'équipe du CGA. *Ex : Modification de lot*

4 — NOTE DE TOURNÉE

- Faire signer la note de tournée obligatoire
- Noter les changements de numéro de lot, le produit non prélevé pour non-conformité ou absence du stock
- Pour tout changement, modification, annulation, etc, *merci d'informer directement le CGA: produits@concours-general agricole.fr*

5 — ÉTIQUETTES

Etiquette commerciale :
- S'assurer que l'étiquette commerciale figure bien sur les produits inscrits
- Ne pas mettre sous scellés tout produit dont l'étiquette commerciale a été raturée ou comporte un ajout manuscrit

Etiquette de prélèvement :
- Apposer obligatoirement sur tous les échantillons l'étiquette de prélèvement (avec code barre) sur une surface plane
- Bouteilles : coller dans le sens de la longueur
- Bocaux : coller sur le couvercle
- S'assurer que l'étiquette commerciale reste lisible

Etiquette de scellé :
Sceller le produit à l'aide de l'étiquette de scellé (logo CGA et millésimé)